

Lith. Porquet à Angers

### Carte de St. Moré et des environs de Cora.

(d'après Cassini)

---

---

**RAPPORT**  
**SUR LES FOUILLES FAITES AU LIEU DE CHORA**  
**OU DE VILLE-AUXERRE**

DANS LA COMMUNE DE SAINT-MORÉ (1).

---

Messieurs,

Lors de la session de la Société Française, tenue à Auxerre au mois de juin 1850, vous avez décidé, de concert avec cette société, que quelques fouilles seraient faites sur les ruines dites de *Chora* dans la commune de St-Moré. Désigné par vous pour diriger ces travaux, je vous devais un compte-rendu de mes explorations ; je viens satisfaire aujourd'hui à ce devoir.

Les ruines occupent le sommet d'un plateau d'une hauteur de 112 mètres au-dessus du niveau de la rivière de Cure qui en baigne le pied du côté de l'est. La surface du tertre est d'environ 25 hectares. Il est limité de toutes parts par des pentes, sinon tout à fait inaccessibles, du moins fort escarpées, excepté du côté nord-ouest, où il se lie à la montagne voisine au moyen d'une langue de terre d'environ 180 mètres de largeur.

De nombreux fragments de poterie noire très-grossière, souvent façonnée à la main sans l'aide du tour, d'une pâte courte, mélangée de gros sable et rougissant au feu ; la présence de hachettes druidiques ; enfin la comparaison de ce site avec ceux d'occupations gauloises incontestables, confirment d'abord ce que j'avais l'honneur de vous dire en 1850.

(1) Lu à la séance du 7 novembre 1851.

Mais ces débris celtiques disparaissent aussi sous les ruines plus récentes qui ont appelé votre attention et que j'ai recherchées avec soin.

Partout où l'escalade pouvait être quelque peu praticable, des amas de pierres nous annoncent des travaux détruits sur lesquels nous aurons occasion de revenir lorsque nous serons fixés sur l'antique destination de ces ruines.

Un rempart, flanqué de sept tours avec fossés, défend l'abord du tertre du côté nord-ouest, en lui laissant cependant deux entrées dans deux directions diamétralement opposées, quoique les portes soient en quelque sorte sur la même ligne. Les chemins qui y conduisent ont été construits dans des conditions d'une bonne stratégie. Ainsi par l'entrée nord A, pl. 13, le chemin venant de Saint-Moré, (où il aboutit à la voie romaine), monte d'abord assez péniblement la côte, puis se prolonge sur environ 300 mètres le long de l'enceinte, à portée du trait. Il arrive ensuite de front à une espèce de bastion B qui le barrait autrefois et forçait à une évolution subite à gauche pour entrer dans l'intérieur de la place. Ce bastion presque entièrement démoli, livre maintenant passage au chemin qui le traverse pour joindre la montagne opposée. L'autre porte, à l'ouest C, donne accès aux chemins de Lac-Sauvin, de Voutenay et d'un autre embranchement venant de la voie romaine du côté d'Auxerre. Cette porte était protégée par un travail avancé fort remarquable. A 70 mètres en avant il existe un pli de terrain recouvert de pierrailles D D dans lequel j'ai retrouvé un mur de 2-30 de largeur qui marque cette porte sur près de 300 mètres de chaque côté. Par cette disposition, les troupes arrivant par les voies du sud et de l'ouest, étaient forcées de faire un détour qui les conduisait à déboucher en E, en face des remparts et à présenter, comme à l'autre porte, leur flanc gauche à portée du trait pendant environ deux cents pas jusqu'à leur arrivée.

Bien que cette porte C ne me semble pas douteuse, il est permis de croire, en l'examinant de près, qu'elle n'était que très-secondaire, et

peut-être avait-elle une autre destination que nous aurons à étudier spécialement.

Un nivellement de terrain, encore facile à remarquer dans les bois à l'ouest, indique le prolongement des chemins d'Auxerre et de Voutenay jusqu'en (a) où devait être une autre entrée peu reconnaissable maintenant, mais qui ne me semble pas contestable.

Dans ce simple aperçu, on constate déjà des travaux militaires assez importants, applicables à une enceinte de fort ou de camp. Recherchons dans lequel de ces deux genres peut être classée la position que nous étudions.

Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule* (imprimés à Paris en 1768), a cru reconnaître dans ces ruines celles d'une ville détruite qui ne fut pas sans importance sous la domination romaine et même dans les premiers siècles du moyen âge. Un examen attentif des lieux et des fouilles faites avec soin sur divers points du plateau, m'ont conduit à constater le peu de fondement de cette hypothèse. Une ville, un simple vicus même aurait laissé après sa ruine d'autres traces de son existence que les murs qui en fermaient l'enceinte, on y trouverait des fondations de maisons, indiquées d'abord par quelques débris de tuiles ou par des pierres taillées, par des objets d'art, par des puits, enfin par quelques-uns de ces travaux d'embellissement que ne négligeaient jamais les Romains. Or, à part les fortifications qui la circonscrivent, sur toute cette surface presque sans culture, on ne trouve, en fait de débris antiques, que d'assez nombreux fragments de poterie noire très-grossière répandue partout. Dans un seul endroit désigné F au plan n° 13, on voit des débris de tuiles à rebord et d'une poterie plus fine que la précédente; sur le point G, des fondations d'un bâtiment rectangulaire, sans divisions à l'intérieur, et que les laboureurs du lieu m'avaient conseillé de sonder, et qui avait autrefois été désigné à Pasumot pour être l'emplacement d'une église. Enfin vers le point H, des traces d'inhumations dont je parlerai plus loin, ainsi que du bâtiment G, se font remarquer à une très-faible profondeur du sol.

Lorsque partout ailleurs la plus petite maison de plaisance se trouve souvent indiquée sous les terres les mieux cultivées, l'absence de tout indice de nature à faire reconnaître ici quelques maisons un peu étendues, nous force de conclure pour la négative quant à l'existence d'une ville.

Les mêmes motifs nous empêchant également d'admettre qu'un château fort aurait occupé le plateau à une époque plus ou moins reculée; pas le moindre pli de terrain indiquant l'emplacement d'un donjon ou de toute autre construction importante, pas d'apparence non plus de fossés intérieurs.

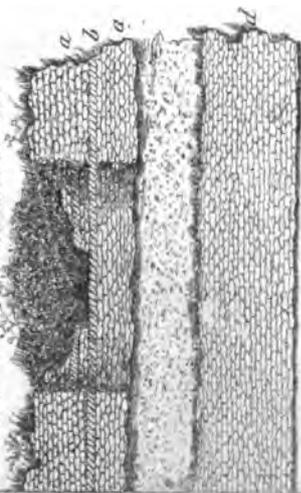
Ces deux suppositions écartées, reste l'hypothèse d'un camp. La description suivante va confirmer, je l'espère, cette dernière opinion et fixer le jugement des savants à cet égard.

J'ai dit qu'un rempart garni de sept tours fermait l'entrée du tertre au nord-ouest; que ce rempart coupait toute communication du côté du nord et paraissait avoir une porte C à son extrémité sud; de plus il existait une seconde défense consistant en un mur D, construit à pierres sèches parallèlement aux remparts et à 70 mètres en avant de ceux-ci.

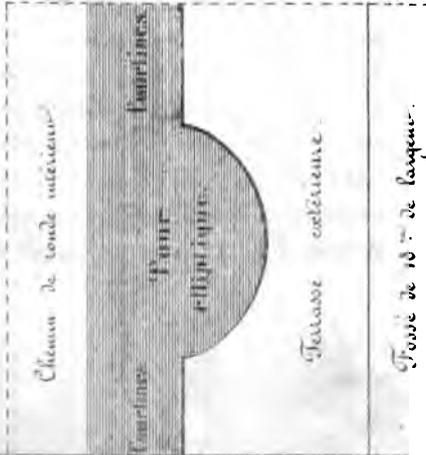
Le rempart est établi sur une espèce de terrasse large de treize mètres, soutenue du côté du fossé par un mur à pierres sèches. Ce fossé de largeur irrégulière, mais ayant en moyenne 18 mètres sur 2 mètres ou 2 = 50 de profondeur, coupe toute la langue de terre qui unit le promontoire à la montagne opposée. C'est, je le répète, sur cette terrasse que sont construites les tours et les courtines avec 0 = 50 seulement de fondation dans les pierrailles. Les courtines ont 2=90 d'épaisseur et les tours 6=60 à 7=50 de diamètre dans le sens de la longueur des murs et 5=50 dans le sens de leur travers, à l'exception de celle plus considérable qui forme bastion au nord.

A l'intérieur de l'enceinte, le long du rempart, est un chemin de ronde en arène battue sur un remblai de pierrailles. Cette espèce de chemin, dont la pente transversale est assez forte, se trouve maintenue

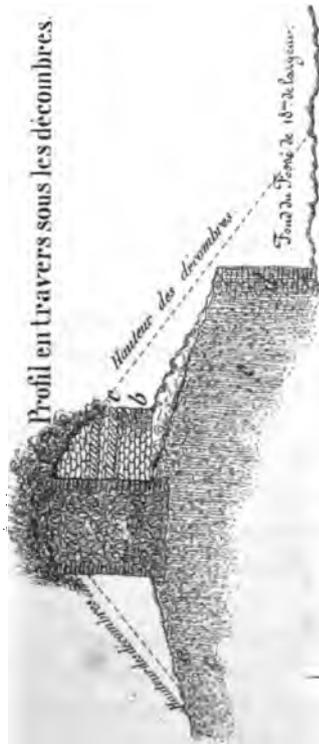
Profil en long sous les décombres.



### Plan



Profil en travers sous les décombres.



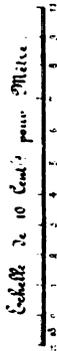
### RUINES SUR LE TERRRE DE VILLE-AUXERRE, Com<sup>te</sup> de St. More.

#### Légende :

- a. Pavement régulier en pierres brutes
- b. Cordon en mêmes pierres inclinées.
- c. Terrasse en pierres
- d. Mur de soutènement en pierres sèches
- e. Sol d'airain rapportée
- f. Intérieur du mur en blocage dans un bain de mortier.

#### Fer de Flèche

unité de grandeur de la cellule





par un mur de soutènement B qui ne m'a pas paru être parallèle aux remparts. Il était impossible de voir du chemin de ronde par dessus les courtines, ce qui fait supposer qu'elles étaient surmontées à l'extérieur d'un second mur moins épais qui a disparu ainsi que l'étage creux des tours. Tout ce qui reste de ces tours sur une hauteur de plus de trois mètres, est massif ; nous donnerons plus tard des détails sur la nature de leur construction en elle-même.

Le mur à pierres sèches qui, à l'extérieur, sert de soutènement à la terrasse, se prolonge au sud sur une longueur de 120 mètres, et peut-être plus. J'ai cessé de le retrouver dans les sondes faites en I, J, K, L, dans les dépôts de pierres qui se remarquent toujours en bordure sur une longueur de 120 mètres environ depuis la porte C.

J'ai découvert sous un pli de terrain et un dépôt pierrenx, le mur avancé D qui commençait à l'extrémité E et se dirigeait vers le sud, en se prolongeant de M en N sur une longueur de 140 mètres à peu près parallèlement au mur d'enceinte, puis tournait perpendiculairement en O pour aller s'unir à une roche à peu près inaccessible.

De pareilles sondes faites au nord du tertre dans des pierrailles semblables aux précédentes et qui le ceignent de ce côté ont également été infructueuses.

Ces parties, qui n'avaient pas à craindre d'être battues en brèche par les béliers ou autres machines de guerre, que l'on ne pouvait y établir à cause des pentes considérables qui les bordent, et qui, d'autre part, ne sont commandées par aucun point culminant, m'ont donc semblé n'avoir jamais été défendues que par des travaux en bois ayant des pierres pour base. Ces palissades (*valla*), d'un usage autrefois presque général même sous le haut-empire, étaient en effet bien suffisantes sur ces points où l'on n'avait à se garantir que d'escalades imprévues et déjà fort difficiles à exécuter.

Ce n'est que dans les parties qui avaient à résister aux machines de guerre, et où les assiégeants pouvaient arriver avec facilité, que l'on trouve des constructions solidement établies.

Depuis la porte C, en se dirigeant vers le sud, la partie nivelée dont j'ai déjà parlé se prolonge de 200 mètres en se confondant avec un chemin de ronde que l'on ne trouve bien distinct et bien séparé qu'à cette distance en Y. Partant de ce point, on suit le chemin de route régulièrement nivelé pendant environ 600 mètres jusqu'au point Z, où il s'arrête sur un rocher inaccessible, puis rentre dans l'enceinte, pour suivre, sans aucun pli de terrain qui le distingue, la bordure des rochers qui limitent le mamelon côté de l'est. En A A on croit le reconnaître encore revenant un instant sur lui-même et se perdant sous les roches couvertes de bois.

En dehors de la principale enceinte (*munitio interior*) en M est une espèce de mardelle où il peut se trouver un puits, ou bien qui servait de réservoir aux eaux pluviales. Je n'y ai fait que de légères recherches, qu'il serait peut-être utile de reprendre.

J'ai dit, en commençant ce rapport et en examinant si l'on pouvait reconnaître les ruines d'un fort dans les restes que l'on remarque sur le tertre de Ville-Auxerre, qu'il ne contenait à l'intérieur aucun mouvement de terrain circonscrivant une construction quelconque et qui pût faire admettre cette proposition. Je dois ajouter qu'autour des fondations se trouvent cependant des terrassements de main d'homme, portant l'empreinte, non d'une redoute autour d'un donjon, comme on les faisait au moyen âge, mais précisément de ce qu'il convenait de faire devant la tente d'un général pour faire défiler devant lui et passer en revue les troupes qui entraient dans le camp ou qui en sortaient. J'en crois la description inutile.

Mais si le bâtiment G est le *prætorium*, que devait être celui qui existait aussi en F, à en juger par les débris des tuiles qui s'y trouvent, et que je n'ai point sondé ?

Quelle qu'ait été la destination de cette construction, on peut dire, à la vue de ces restes et surtout des fragments de poterie plus fine et plus élégante que partout ailleurs que l'on y rencontre, qu'elle était en quelque sorte indépendante du camp. Ce ne serait peut-être pas

trop hasarder une hypothèse de dire qu'elle devait être une villa plus commode que les tentes d'un camp.

Passons aux détails de la construction.

Je vous ai fait connaître au commencement de cette notice que les fortifications qui forment le promontoire au nord-ouest, se composaient : d'abord d'une terrasse en pierrailles soutenue du côté du fossé par un mur en pierres sèches, dont il est difficile d'indiquer l'épaisseur, attendu que ses assises se perdent et se confondent avec le remblai pierreux. Les moellons sont de grosseur très-ordinaire ; ils n'ont rien de taillé et semblent provenir du fossé même qui borde la terrasse.

Un rempart en maçonnerie, à bon mortier de chaux et sable et de 2<sup>m</sup>,90 d'épaisseur est construit sur la terrasse même. Sa fondation est de 50 centimètres dans le remblai de la terrasse. Cette condition toute mauvaise qu'elle semble et quelque peu en rapport qu'elle soit avec la manière de construire des Romains, qui prenaient plutôt des précautions excessives pour obtenir de bonnes fondations, ne paraît cependant avoir compromis en rien la solidité des remparts. Le mur en pierres sèches n'a pas perdu son aplomb, malgré le poids même des constructions que supporte la terrasse et qui devait contribuer à faire pousser les remblais et boucler les murs. Le rempart lui-même n'a souffert en rien, et cependant le sommet des tours et des courtines s'est éboulé sur la terrasse avant d'en garnir le pied dans le fossé. L'épreuve de plusieurs siècles parle ici trop haut pour que nous puissions conclure de ces faits que les constructions qui nous occupent sont trop mauvaises pour être de main romaine.

Les mortiers sont en chaux et sable de rivière ; cependant le sommet des courtines semble avoir été recouvert d'une chappe à chaux et ciment de tuileau.

Les tours et les courtines sont entièrement en moellons sans aucun mélange de pierres de taille. Ces moellons paraissent également provenir des fossés. Ils ont en moyenne 0<sup>m</sup> 30 de largeur et de queue, et

sont épais d'environ 0<sup>m</sup> 10. Le parement des murs est par assises horizontales à larges joints de mortier. Ce parement forme un espèce d'encaissement et un massif en blocage, c'est-à-dire que les pierres qui remplissent l'intérieur du mur sont posées sans aucun ordre, comme si elles avaient été jetées pêle-mêle dans un bain de mortier; elles sont toutes à peu près de même dimension et presque sans garni. A 1<sup>m</sup>,20 environ en contre-haut des fondations, on remarque une ornementation qui consiste dans un rang de 0<sup>m</sup>,20 en pierres brutes comme les autres, posées debout avec une inclinaison d'environ 45° sur un lit horizontal. Un double lit de niveau de 0<sup>m</sup>,17 sépare ce premier cordon d'un second absolument semblable au premier. Cette ornementation, qui s'arrête parfois sans motifs, m'a semblé simplement un caprice des ouvriers employés à la construction, sans ordre général, et paraît une imitation des cordons en briques que l'on voit souvent sur les murs à parement de petit appareil.

Rien ne me semble donc s'opposer à ce que l'on reconnaisse dans ces maçonneries une construction gallo-romaine; loin de là, le blocage intérieur me paraît rendre cette conjecture incontestable.

Maintenant que nous connaissons les auteurs de ces travaux, voyons à quelle période du séjour des Romains dans les Gaules ils peuvent appartenir.

Prenant pour guide le cours d'antiquité de M. de Caumont, et les auteurs dont il s'appuie, nous remarquerons que la description qu'il donne des camps du haut-empire, ainsi que Dézobry dans son ouvrage de *Rome au temps d'Auguste*, ne peut pas trouver ici son application. Ces camps étaient établis sur une légère éminence du sol commandant la plaine environnante. Les portes en étaient gardées par les *procastris*, espèces de bivouacs d'avant-garde placés à l'extérieur, à quelque distance du camp. Il y avait là de l'air, de l'étendue, de la commodité pour les mouvements.

Il y a loin de cette disposition, qui selon Polybe, était alors de règle générale à celle du lieu qui nous occupe aujourd'hui.

Dans le deuxième siècle, comme si les avant-camps étaient déjà supprimés, Hygin recommande, comme de bonne tactique, de masquer les portes des camps par un second rempart obligeant à la manœuvre dont j'ai déjà parlé. C'est en me pénétrant de cette recommandation que je me suis mis à la recherche du mur D D et que je suis arrivé à le reconnaître sous un pli de terrain inexploré, je pense, jusqu'ici.

Enfin, dans le IV<sup>e</sup> siècle, Végèce décrit à son tour les camps de son temps. La disposition des tentes reste sans doute la même, c'est-à-dire suivant un carré plus long que large; mais la circonvallation suit les sinuosités des terrains. Le choix des campements se porte sur des lieux escarpés, condition repoussée comme mauvaise sous le haut-empire (1).

Tel est celui dit *Ville-Auxerre* ou *Chora*. L'archéologie seule nous donne déjà une époque à peu près certaine de sa fondation. Si nous invoquons les documents historiques, nous verrions ces conclusions en parfait accord avec l'histoire écrite. Nous saurions qu'il n'est fait mention de *Chora* comme position militaire que depuis Julien l'Apostat; que vers l'an 400 on y entretenait un corps de Sarmates; que vers ce temps Valentinien fait de ces camps de véritables citadelles; qu'il les établit sur des lieux déjà protégés par la nature et dont il ferme, par des tours et de hautes murailles, toutes les parties accessibles. Mais cet examen nous conduirait à discuter sur *Chora*, ce que nous ferons plus loin par quelques citations de Danville et de notre savant Pausanias.

Si l'on compare maintenant la surface intérieure du camp de *Ville-Auxerre*, qui est de 21 hectares, avec celle d'un camp consulaire du temps de Polybe, comportant 49 hectares et devant contenir 19,200

(1) D'après Hygin, la position la meilleure pour l'établissement d'un camp était un terrain s'élevant en pente douce. Il met au second rang le terrain de plaine, au troisième celui d'une hauteur, et le terrain montagneux au quatrième. » (Note de M. de Caumont 2<sup>e</sup> vol., pag. 309).

hommes, on remarquera que le nôtre ne pouvait pas renfermer au-delà de 8,000 hommes, c'est-à-dire une légion et 2,000 hommes d'auxiliaires, en supposant les centuries toujours composées de 100 hommes, ainsi que l'indique ce nom. Ce qui ferait croire que le camp de Ville-Auxerre n'aurait été commandé que par le premier tribun des cohortes, remplissant les fonctions de nos colonels d'aujourd'hui. Mais les changements apportés dans l'art de la castramétation jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle modifièrent aussi considérablement la composition des troupes dans le même temps. Les centuries, qui correspondaient à nos compagnies, n'étaient souvent que de 60 hommes, ce qui ne faisait, par cohorte ou bataillon, qu'environ 360 hommes et 3,600 par légion : d'où l'on conclura que le camp de Ville-Auxerre étant même d'une légion, il n'aurait occupé qu'une partie de la surface du tertre, ce qui semble probable à l'aspect de sa conformation.

Non loin du prétoire, en H, est un lieu d'inhumations que j'ai exploré à deux reprises différentes. D'abord il ne me paraît pas admissible que l'on ait inhumé dans un camp pendant le temps de son existence. Ces inhumations sont à 30 ou 35 centimètres au plus au-dessous du sol ; par conséquent trop près de la surface pour faire croire que ce lieu soit un cimetière qui aurait dépendu d'un bourg ou d'un village assis sur le plateau. J'en ai retiré un stylet à écrire en cuivre rouge, et une pointe de fibule. Les ossements sont épars et mélangés de poterie grossière dont je n'ai pu réunir deux morceaux ensemble. On trouve pêle-mêle des tibias, des crânes, des fémurs, n'ayant entre eux aucun rapport. D'autre part, le terrain remué où sont ces restes humains paraît descendre en talus, comme si les fouilles que j'ai faites se trouvaient juste sur le bord ou la pente d'une fosse plus profonde et plus considérable où seraient entassés une foule d'individus. Ne pouvant reconnaître là un cimetière qui aurait servi longtemps, je suis arrivé à croire que ces inhumations sont celles de soldats tués sur un champ de bataille, peut-être le jour de la prise et de l'évacuation du camp. Sur un autre point du tertre, vers le chemin A, j'ai remarqué

un terrain noir semblable à celui-ci que je n'ai pas eu le temps de faire sonder, où le même fait m'a paru se reproduire.

Une agglomération de troupes, qui pouvait être portée à 8,000 soldats, devait cependant avoir un lieu de sépulture assez considérable. C'est ce qui expliquerait l'étendue des cimetières trouvés à Saint-Moré et sur le Val-aux-Moines. En face le passage de la Cure par l'ancienne voie romaine est un champ de 80 ares et plus, dans toute la surface duquel on trouve des tombes en pierre et d'autres inhumations à même la terre. Les travaux de terrassement de la nouvelle route d'Auxerre à Avallon ont mis à découvert plusieurs de ces tombes et une espèce de fosse commune où il semble qu'on aurait brûlé des cadavres. Dans l'une de ces tombes, il s'est trouvé plusieurs têtes sans corps ; on a retiré d'une autre, comme je l'ai déjà fait connaître en 1848, une épée courte et large et différents anneaux en or et bracelets qui paraissent indiquer l'inhumation d'un tribun. On sait que tels étaient les insignes de ces officiers : une petite épée appelée *paraxonium* et un anneau d'or, et qu'on mettait ces objets à côté d'eux dans leur tombeau.

Sous le cimetière actuel de Saint Moré, on trouve encore une grande quantité de tombes gallo-romaines et d'autres inhumations provenant des restes d'un bûcher funéraire. Les mêmes observations se font encore dans le Val-aux-Moines.

Quelle qu'ait été l'importance antique de Saint-Moré, elle ne pouvait pas être telle que ces trois lieux de sépulture gallo-romaine n'aient servi qu'à son seul usage, et ils ne pouvaient être, non plus, à l'usage des villages environnants dont ils sont fort éloignés. On a donc dû y enterrer les soldats qui mouraient dans ce camp de Ville-Auxerre : je tiens à faire remarquer ce lien entre Ville-Auxerre et Saint-Moré ; et j'insiste de nouveau, pour mieux l'établir, sur l'inhumation d'un tribun de l'autre côté de la rivière (1).

(1) M. Regnard, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon, m'a donné deux

Ce rapprochement en effet bien constaté, on en conclura que c'était une garnison dépendante alors du village ou du bourg qui existait dans l'antiquité sous Saint-Moré même et confirmera l'opinion de ceux qui voient sous les maisons actuelles, le long de la voie romaine, l'emplacement de *Chora*.

Ces remarques archéologiques sont-elles contraires aux documents écrits ?

Pasumot, dans ses *Mémoires géographiques* sur les antiquités de la Gaule, a démontré non-seulement l'identité parfaite du *Chora* de la domination romaine avec le *Choræ-vicus* ou *Coræ-vicus* du commencement du moyen âge, mais encore, bien qu'un autre village sur la Cure, et de ce même nom de nos jours, ait porté à diverses époques les noms de *Côre*, *Cores*, *Chôres*, *Chora*, *Cora*, bien que ce village soit bâti sur des ruines romaines auxquelles a succédé l'abbaye de Saint-Martin-de-Chore; il a établi, dis-je, d'une manière incontestable, que cette ville ou ce bourg devait être à la jonction de la voie d'Agrippa avec la rivière de Cure ou aux environs. Il se mit donc à la recherche de ce point à la rencontre de ces deux lignes, la route et la rivière. Frappé de l'importance de *Ville-Auzerre*, il y a vu la ville gallo-romaine qu'il cherchait.

Les recherches du savant professeur sont erronées en cela seulement qu'il a pris, pour le bourg lui-même, l'une de ses dépendances, la station militaire. Il fallait, pour détruire cette erreur, une exploration approfondie, dont le résultat, d'ailleurs, ne fait que fortifier les premières conjectures de Pasumot.

« *Je soupçonnais,* » dit-il, « *la position de Chora à Saint-Moré même.* »

médailles frustes du Bas-Empire, qu'il a trouvées à 1<sup>m</sup>,00 environ de profondeur sous les terres qui bordent la voie romaine, en face l'ancien pont. Avec ces médailles étaient les ossements d'un cheval et ceux d'un cavalier; ce dernier se trouvait en partie sous la voie romaine. Il a aussi recueilli de ces fouilles un éperon en fer.

» et j'espérais trouver quelques ruines ou au moins quelques traditions dans le pays. »

Or, si la tradition fait défaut, les ruines existent.

Devons-nous nous étonner de les voir échapper à ses investigations? Non, sans doute. Il a fallu des travaux postérieurs aux siens pour les mettre à découvert. Ces ruines, ce sont d'abord les trois cimetières dont je viens de parler, et c'est la construction de la route nouvelle qui a appelé l'attention sur ces inhumations inconnues pour la plupart jusqu'à ce jour, quoiqu'un torrent en ait déjà mis à nu quelques-unes peu d'années auparavant, en entraînant, sur une superficie d'environ 50 ares, les terres qui les recouvraient.

Viennent ensuite les fondations bien évidemment romaines, découvertes par M. de Nailly dans le clos dépendant de son château. Sur 15 à 16 mètres de longueur, M. de Nailly a fait enlever de son jardin les fondations d'un mur en pierres de taille d'un si grand appareil, qu'à peine six à sept hommes suffisaient pour les extraire. Il a découvert également un puits parfaitement cylindrique d'un très-petit diamètre, et quelques pierres portant des moulures sculptées fort élégantes. Il n'est pas rare, m'a dit M. le curé de Saint-Moré, de rencontrer des médailles gallo-romaines en labourant les jardins et les champs environnants. Enfin, sur l'étendue du village, on remarque, plus qu'ailleurs profondément dans le sol, ainsi qu'à la surface, des fragments de tuiles à rebord et de poterie antique. Vous parlerai-je encore de la statuette qui fut découverte, il y a trois ans, dans un tas de pierres au Val-aux-Moines, par un des ouvriers employés à la construction de la route? Cette statuette, que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, me semble être la personnification du génie de Rome sous la figure de Minerve, ainsi que les Romains avaient coutume de l'imposer aux peuples tributaires de l'empire. Elle est vêtue de la stole antique, sur ses épaules est un large manteau traînant à terre, un casque couvre sa tête, et elle tient l'indispensable bâton de commandement qu'elle élève de la main gauche, comme symbole de la souveraineté de la capitale dont elle est l'image.

Ces remarques sont, il me semble, tout à fait concluantes en faveur de Saint-Moré ; et puisque sous ce village existait autrefois un *vicus* gallo-romain, dont nous avons déjà reconnu la corrélation avec le camp de *Ville-Auxerre*, dans les recherches qui précèdent, en nous étayant de l'autorité de Danville et de Pasumot, nous devons y reconnaître l'emplacement de *Chora*.

Ce point admis, nous pouvons corroborer, par les citations suivantes, l'opinion déjà émise, que le camp de *Ville-Auxerre* dépendait du bourg de *Chora*.

En 556, *Chora* figure comme étape dans l'itinéraire indiqué à Julien l'Apostat, voyageant d'Autun à Reims avec toute son armée. Or, fallait-il moins d'un camp pour faire séjourner et reposer les troupes du général.

Quelque temps avant lui, Sylvain, officier d'infanterie, avait pris la même voie que Julien, à la tête de 8,000 auxiliaires ; juste le nombre que nous avons remarqué pouvait être logé dans le camp de *Ville-Auxerre*.

La Notice sur l'Empire, rédigée vers l'an 400, mentionne aussi *Chora* comme une position militaire. On y entretenait un corps de Sarmates qui s'étendait depuis *Chora* jusqu'à Paris. « *Præfectus Sarmatarum a Chora Parisios usque.* »

Voilà dans le IV<sup>e</sup> siècle, date que nous donnent déjà nos renseignements archéologiques sur les lieux, les preuves, d'après l'histoire écrite, d'un établissement à *Chora*, capable de contenir 8,000 soldats et d'avoir une garnison permanente.

Dans le même temps, comme nous l'avons déjà mentionné, Valentinien, contrairement aux habitudes romaines antérieurement à cette époque, établit ses camps sur des lieux escarpés qu'il fortifie encore

1) Voyez pour ces notes : Danville, *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*. Paris 1761, p. 364 et suivantes. — Pasumot, *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule*. Paris 1765, p. 57 et suivantes.

de tours et de murailles (1). Quoique cette citation d'Ammien-Marcellin s'applique spécialement à une ligne de défense le long du Rhin, elle peut être étendue aussi à l'intérieur même des Gaules que les Francs et les Bourguignons commençaient à envahir.

Voilà enfin l'histoire en parfait accord avec l'archéologie : l'une et l'autre confirment, selon moi, les opinions que j'ai émises dans le cours de ce rapport et que je crois pouvoir résumer en ces termes :

Le plateau de Ville-Auxerre est l'emplacement non d'une ville, d'un bourg ou d'un château, mais celui d'un camp, où se tenait une garnison dépendante de Chora. Sa construction est gallo-romaine et n'est pas antérieure au IV<sup>e</sup> siècle. Les divers objets celtiques que l'on y a rencontrés, comme la poterie noire grossière, ainsi qu'un casse-têtes druidique en porphyre vert, donnent à penser qu'il a remplacé une occupation gauloise abandonnée.

Nous ignorons encore à quelle époque il fut mis à sac et abandonné; sans prétendre éclaircir cette question obscure, consignons encore quelques observations qui, si elles ne nous donnent pas précisément une date positive, semblent indiquer que le camp de *Ville-Auxerre* n'a rien de postérieur au V<sup>e</sup> siècle.

Je ne vous ai pas encore parlé des objets d'antiquité romaine trouvés dans les fouilles que j'ai fait exécuter pour reconnaître le profil des fortifications.

Ils consistent en un fer de flèche que j'ai malheureusement perdu aussitôt après l'avoir trouvé, et dont je ne puis vous donner qu'un dessin de mémoire. Ce fer se terminait d'un bout par une pointe très-effilée à quatre faces, et, de l'autre, par une douille ronde destinée à recevoir la baguette de bois qui servait de volant. Il pouvait avoir huit centimètres de longueur.

Sur plusieurs points, toujours au dehors des remparts et à leur pied, j'ai recueilli sept carreaux que j'ai l'honneur de mettre sous vos

(1) Ammien Marcellin, liv. XXVIII.

yeux. Ces armes, qui ont 21 à 22 centimètres de longueur et un centimètre en carré au gros bout, sont toutes plus ou moins émoussées, et plusieurs se sont courbées en frappant contre les murs. Deux d'entre elles étaient encore implantées dans la muraille; j'ai même remarqué une pierre évidemment brisée par l'une d'elles qui avait encore sa pointe au centre de cette brisure attestant, par son rayonnement autour de l'arme, la violence du choc qui l'avait frappée. Il ne m'a pas paru que ce fût le résultat de l'oxidation du fer. Ces dernières armes ont donc bien certainement été lancées par quelque puissante machine de guerre, *baliste* ou *catapulte*, dont Végèce compare la force à ceux de la foudre, et qui furent employées, jusqu'à l'invention de la poudre, à battre en brèche même des murs. Si ces carreaux avaient un volant, rien n'indique comment il pouvait y être fixé. M. Contant, en dirigeant les fouilles de Laudunum, a reconnu une parfaite analogie entre ces armes et celles qu'il trouvait en abondance au pied des remparts à l'extérieur de cette ville.

Des cailloux roulés, qui semblent sortir du lit de la rivière, tous à peu près de la même grosseur, c'est-à-dire ayant cinq à six centimètres de diamètre, se voient aussi dans toute l'étendue du camp comme dans les fouilles; ils me semblent être des pierres à frondes. J'ai recueilli deux de ces cailloux qui ont été arrondis et travaillés par la main des hommes.

Voilà bien les débris d'un combat qui s'est donné là, sous ces remparts. Il est le dernier, sans doute, qui ait ensanglanté cette contrée, puisque les armes n'en ont pas été relevées, et que les murs les ont recouvertes en s'écroulant dessus plus ou moins longtemps après la bataille.

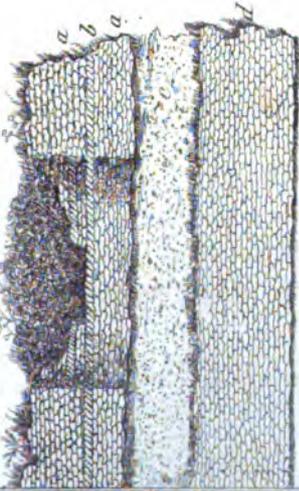
Du jour de ce combat, je le répète, paraît dater l'évacuation du camp. Or, les objets trouvés dans les fosses d'inhumation à l'intérieur sont évidemment romains. D'un autre côté, les armes offensives découvertes à l'extérieur, qui sont absolument semblables à celles qui ont causé la ruine de Laudunum, attestent un combat donné contre

des troupes romaines. La date du combat, qui est celle de l'évacuation du camp, serait donc à peu près celle de la retraite des dominateurs. Selon cette hypothèse, que je crois fondée, la ruine du camp de Ville-Auxerre daterait du V<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de l'établissement des Francs dans les Gaules. C'est ce dont il importerait de s'assurer d'une manière plus certaine, en faisant de nouvelles fouilles sur divers points et principalement dans les lieux d'inhumation.

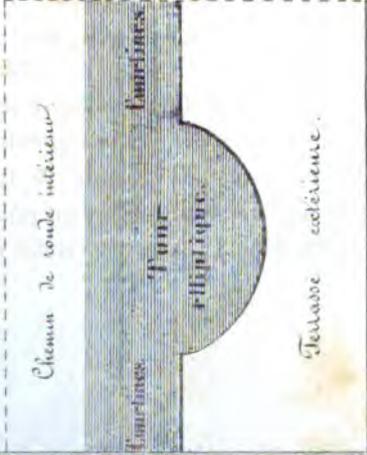
**BAUDOIN.**

---

Profil en long sous les décombres.



Plan



Fosse de 18<sup>m</sup> de largeur.

Profil en travers sous les décombres.



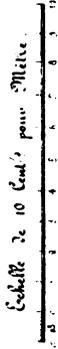
RUINES SUR LE CENTRE DE VILLE-AUXERRE, Com. de St. More.

Légende :

- a. Pavement régulier en pierres brutes
- b. Cordon en moines pierres inclinées.
- c. Terrasse en pierres sèches
- d. Mur de soutènement en pierres sèches
- e. Lit d'argile rapportée
- f. Intérieur du mur en blocage dans un bain de mortier.

Fer de Flèche

monté de grand à petit.



Echelle de 10 Cent. pour Mètre.